



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

ELEVENTH YEAR

755 *th* MEETING: 5 NOVEMBER 1956
eme SEANCE: 5 NOVEMBRE 1956

ONZIEME ANNEE

CONSEIL DE SECURITE DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/755/Rev.1)	1
Statement by the Secretary-General	1
Adoption of the agenda	4

TABLE DES MATIERES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/755/Rev.1)	1
Déclaration du Secrétaire général	1
Adoption de l'ordre du jour	4

UN LIBRARY

JAN 23 1957,

UN/SA COLLECTION

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

* * *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

SEVEN HUNDRED AND FIFTY-FIFTH MEETING

Held in New York, on Monday, 5 November 1956, at 8 p.m.

SEPT CENT CINQUANTE-CINQUIEME SEANCE

Tenue à New-York, le lundi 5 novembre 1956, à 20 heures.

President: Mr. Nasrollah ENTEZAM (Iran).

Present: The representatives of the following countries: Australia, Belgium, China, Cuba, France, Iran, Peru, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Yugoslavia.

Provisional agenda (S/Agenda/755/Rev.1)

1. Adoption of the agenda.
2. Cablegram dated 5 November 1956 from the Minister of Foreign Affairs of the Union of Soviet Socialist Republics, addressed to the President of the Security Council, concerning "Non-compliance by the United Kingdom, France and Israel with the decision of the emergency special session of the General Assembly of 2 November 1956 and immediate steps to halt the aggression of the aforesaid States against Egypt".

Statement by the Secretary-General

1. The PRESIDENT (*translated from French*): As you know, this meeting was convened at the request of the representative of the Soviet Union following the telegram to the President of the Security Council from the Minister of Foreign Affairs of the Union of Soviet Socialist Republics [S/3736].
2. Before proceeding to the adoption of the agenda, I call upon the Secretary-General.
3. The SECRETARY-GENERAL: I thank the President for this opportunity to inform the Security Council about the situation as I envisage it at present. The Council will remember that under the resolution adopted by the General Assembly, I am authorized to pursue efforts in order to achieve a cease-fire. That is the point on which I feel that the Council would like to be informed.
4. In replies received to the request for a cease-fire, effective 4 November at 2400, New York time, the Governments of France and the United Kingdom informed the Secretary-General that as soon as the Governments of Israel and Egypt signify acceptance of, and the United Nations endorses a plan for, an international force with the functions prescribed, the two Governments would cease all military action.
5. By the adoption of the resolution [1000 (ES-I)] of 5 November 1956, providing for the establishment of a United Nations Command, the United Nations General Assembly has taken the first decisive step in the

Président: M. Nasrollah ENTEZAM (Iran).

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Belgique, Chine, Cuba, France, Iran, Pérou, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/755/Rev.1)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Télégramme, en date du 5 novembre 1956, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et concernant "La non-exécution par le Royaume-Uni, la France et Israël de la décision prise le 2 novembre 1956 par l'Assemblée générale, réunie en session extraordinaire d'urgence, au sujet des mesures à prendre immédiatement pour faire arrêter l'agression des Etats précités contre l'Egypte".

Déclaration du Secrétaire général

1. Le PRESIDENT: Comme on le sait, cette séance a été convoquée à la demande du représentant de l'Union soviétique et à la suite du télégramme que le Président du Conseil a reçu du Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique [S/3736].
2. Avant de passer à l'adoption de l'ordre du jour, je donne la parole au Secrétaire général.
3. Le SECRETAIRE GENERAL (*traduit de l'anglais*): Je remercie le Président de me donner la possibilité d'informer le Conseil de sécurité de la situation telle qu'elle m'apparaît à l'heure actuelle. Les membres du Conseil se souviendront qu'une résolution adoptée par l'Assemblée générale m'a autorisé à poursuivre mes efforts pour établir le cessez-le-feu. C'est sur ce point, me semble-t-il, que le Conseil désirerait être informé.
4. Dans leurs réponses à la demande qui leur avait été faite de cesser le feu le 4 novembre à 24 heures (heure de New-York), les Gouvernements français et britannique ont informé le Secrétaire général qu'ils mettraient fin à toute opération militaire dès que les Gouvernements israélien et égyptien auraient signifié qu'ils acceptaient une force internationale ayant les fonctions prescrites, et que les Nations Unies auraient approuvé un plan touchant cette force.
5. En adoptant la résolution [1000 (ES-I)] du 5 novembre 1956, qui prévoit la création d'un Commandement des Nations Unies, l'Assemblée générale des Nations Unies a pris la première mesure effective

implementation of its previous acceptance in principle of a United Nations Force to secure cessation of hostilities under all the terms established in the resolution [997(ES-I)] of 2 November on that subject.

6. The Government of Egypt has, through a message which I received today, accepted the resolution of the General Assembly of 5 November, and may thus be considered as having accepted the establishment of an international force under the terms fixed by the United Nations. The Government of Egypt has further accepted yesterday the request of the Secretary-General for a cease-fire without any attached conditions. It is to be assumed that this acceptance, although referring to the time limits set in my request, is generally valid.

7. Today I received from the Government of Israel, in clarification of its first reply to my request for a cease-fire, a statement to the effect that in the light of Egypt's declaration of willingness to cease fire, Israel wishes to confirm its readiness to agree to a cease-fire.

8. The conditions for a general cease-fire would thus, it seems, depend on the possibility of an agreement concerning the plan for an international force. The Council is aware of the fact that by tomorrow, on the instructions of the General Assembly, I hope to be able to present such a plan, following up the first decision through which the United Nations Command was established. However, in view of the significance of this specific problem and the situation we are now facing in the cease-fire question and in view of the progress made, I felt that it was appropriate to seek with great urgency a further clarification in order to facilitate progress.

9. I have in this situation also to mention that this afternoon I received a letter from the permanent representative of the United Kingdom which I have taken the liberty of having circulated to the members of the Security Council. There is one point in that letter which is in my view of special significance for the progress report I have taken the liberty of presenting. It is the following one: the representative of the United Kingdom states that orders have been given that all bombing should cease forthwith throughout Egypt.

10. I beg the pardon of the Council if I have interfered in any way with a question which in a certain way may be extraneous to the proceedings of the Council, but I have done so because I feel that the progress marked in the course of the day is of significance in its considerations.

11. The PRESIDENT (*translated from French*): The representative of the Soviet Union has asked to speak. I would ask him whether he wishes to speak before or after the adoption of the agenda.

12. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I wish merely to point out that the question raised by the Government of the Soviet Union has not become less timely as a result of the Secretary-General's explanation.

13. There is no need for me to go into the history of this question which is clear to all. I should merely like to add to the Secretary-General's explanation a quota-

d'application du principe, déjà admis, de la création d'une force des Nations Unies chargée d'assurer la cessation des hostilités dans les conditions fixées par la résolution [997 (ES-I)] du 2 novembre concernant cette question.

6. Dans un message que j'ai reçu hier, le Gouvernement égyptien accepte la résolution adoptée par l'Assemblée générale le 5 novembre et peut donc être considéré comme ayant accepté la création d'une force internationale aux conditions fixées par les Nations Unies. Hier, le Gouvernement égyptien a en outre accepté le cessez-le-feu demandé par le Secrétaire général sans poser aucune condition. Il est à présumer que cette acceptation, bien que mentionnant le délai fixé dans ma demande, est valable d'une façon générale.

7. J'ai reçu aujourd'hui du Gouvernement israélien une note qui constitue une mise au point de sa première réponse à ma requête relative à un cessez-le-feu et dans laquelle Israël, eu égard à la déclaration de l'Égypte selon laquelle le Gouvernement égyptien était disposé à cesser le feu, confirme qu'il est prêt à accepter un cessez-le-feu.

8. Il semble donc que les conditions d'un cessez-le-feu général dépendent de la conclusion d'un accord au sujet du plan prévoyant la création d'une force internationale. Les membres du Conseil savent qu'en exécution des instructions de l'Assemblée générale j'espère être demain en mesure de présenter ce plan, conformément à la première décision prise en ce qui concerne la création d'un Commandement des Nations Unies. Cependant, étant donné l'importance de ce problème particulier, la situation en présence de laquelle nous nous trouvons du point de vue du cessez-le-feu et les progrès accomplis, j'ai cru devoir demander de toute urgence de nouvelles précisions afin de faciliter les progrès ultérieurs.

9. Je dois également mentionner ici que j'ai reçu cet après-midi, de la part du représentant permanent du Royaume-Uni, une lettre que j'ai pris la liberté de communiquer aux membres du Conseil de sécurité. Un point de cette lettre me semble revêtir une importance particulière pour le rapport que je me suis permis de présenter. Il s'agit du passage dans lequel le représentant du Royaume-Uni déclare que des ordres ont été donnés pour que tous les bombardements cessent immédiatement dans toute l'Égypte.

10. Je prie le Conseil de m'excuser si j'ai parlé devant lui d'une question qui, en un certain sens, est peut-être étrangère au débat du Conseil, mais j'ai cru devoir le faire parce que j'estime que les progrès réalisés au cours de la journée présentent une certaine importance pour le Conseil.

11. Le PRESIDENT: Le représentant de l'Union soviétique a demandé la parole. Veut-il intervenir avant ou après l'adoption de l'ordre du jour?

12. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Je voudrais dire simplement quelques mots pour montrer que la question proposée par le Gouvernement de l'Union soviétique conserve son caractère d'actualité même après les précisions données par le Secrétaire général.

13. Il est inutile que je fasse l'historique de cette question. Elle est claire pour tout le monde. Je voudrais simplement ajouter aux explications du Secrétaire géné-

tion from the same document which he mentioned. The letter dated 5 November from the United Kingdom representative¹ addressed to the Secretary-General contains the following sentence. The letter is not available in Russian and therefore I shall read in English:

"In consequence, orders have been given that all bombing should cease forthwith throughout Egypt."

This sentence was mentioned by the Secretary-General. Unfortunately the Secretary-General did not read the next sentence as follows:

"Any other form of air action as opposed to bombing will be confined to the support of any necessary operation in the Canal area."

As I understand it, this means that some necessary operations will be carried out in the Canal area. The nature of these operations was explained to us earlier, at previous meetings of the Security Council. These operations will receive aerial support. They will be supported not by bombing but by other methods. I know of two such methods and experts could no doubt suggest others. For example, parachute troops can be dropped. This is also a form of air support. If bombing is not carried out then, let us say, rocket missiles could be used. That would not be bombing. In short, the nature of this reservation with regard to military operations is such that the item which the Government of the Soviet Union has requested the Security Council to place on its agenda is now just as timely as it was before.

14. The PRESIDENT (*translated from French*): The representative of Yugoslavia asked to speak in order to make a statement which does not relate to the agenda for this meeting. In the circumstances, I think I can accede to his request. If there is no objection, I shall call upon the representative of Yugoslavia.

15. Mr. BRILEJ (Yugoslavia): I should like to make the views of my delegation clear on the question of the adoption of the agenda. My delegation will vote in favour of the adoption of the agenda as set out in document S/Agenda/755/Rev.1.

16. The PRESIDENT (*translated from French*): I apologize for interrupting you, but I had understood that your statement did not relate to the adoption of the agenda.

17. Mr. BRILEJ (Yugoslavia): Then it was obviously a misunderstanding.

18. The PRESIDENT (*translated from French*): In that case, if the Secretary-General wishes to speak, I shall call upon him.

19. The SECRETARY-GENERAL: I wish to speak for just one minute. I am sure there is no misunderstanding between the representative of the Soviet Union and myself. I felt free to quote only one sentence, as I had given instructions that the letter should be on the table and thus could be read by all the members. My choice of facts, from the very rich story of this day, was based on my desire to register the points where progress had taken place.

¹ Official Records of the General Assembly, First Emergency Special Session, Annexes, agenda item 5, document A/3299.

ral une citation tirée du document même dont il a mentionné un passage. La lettre du représentant du Royaume-Uni au Secrétaire général, en date du 5 novembre¹, contient effectivement cette phrase, que je cite en anglais, faute d'en avoir la traduction en russe:

"En conséquence, des ordres ont été donnés pour que tous les bombardements cessent immédiatement dans toute l'Égypte."

Telle est la phrase que le Secrétaire général a mentionnée. Mais cette phrase est suivie d'une autre, que le Secrétaire général n'a malheureusement pas lue. La voici:

"L'action aérienne sous toutes ses autres formes, par opposition au bombardement, n'aura pour objet que d'appuyer les opérations qui seraient nécessaires dans la zone du canal."

Si je comprends bien, cela signifie que certaines opérations seraient nécessaires dans la zone du canal. Quelles seront ces opérations? C'est ce qu'on nous a indiqué aux séances précédentes du Conseil de sécurité. Ces opérations bénéficieront d'un appui aérien. Elles seront appuyées non par des bombardements, mais par d'autres méthodes. Ces méthodes, j'en connais deux; les spécialistes pourront en trouver d'autres. Il y a, par exemple, les descentes de parachutistes. C'est là aussi une forme d'appui aérien. S'il ne s'agit pas de bombardement, on peut, par exemple, utiliser des roquettes. Ce ne sera pas un bombardement. En d'autres termes, nous avons ici, en ce qui concerne les opérations, une réserve telle qu'elle permet de dire que la question que le Gouvernement de l'Union soviétique invite le Conseil de sécurité à inscrire à son ordre du jour n'a rien perdu de son actualité.

14. Le PRESIDENT: Le représentant de la Yougoslavie m'avait demandé la parole pour faire une déclaration qui ne vise pas l'ordre du jour de la présente séance. Dans ces conditions, je pense que je peux faire droit à sa demande. Si donc il n'y a pas d'objections, je donnerai la parole au représentant de la Yougoslavie.

15. M. BRILEJ (Yougoslavie) [*traduit de l'anglais*]: Je voudrais préciser la position de mon gouvernement au sujet de l'adoption de l'ordre du jour. La délégation yougoslave votera en faveur de l'ordre du jour qui figure dans le document S/Agenda/755/Rev.1.

16. Le PRESIDENT: Je m'excuse de vous interrompre, mais j'avais cru comprendre que votre intervention ne portait pas sur l'adoption de l'ordre du jour.

17. M. BRILEJ (Yougoslavie) [*traduit de l'anglais*]: C'était évidemment un malentendu.

18. Le PRESIDENT: Dans ce cas, si le Secrétaire général désire prendre la parole, je la lui donnerai.

19. Le SECRETAIRE GENERAL (*traduit de l'anglais*): Je ne désire parler qu'un instant. Je suis persuadé qu'il n'y a aucun malentendu entre le représentant de l'Union soviétique et moi-même. J'ai pensé que je pouvais me borner à citer une seule phrase, puisque j'avais donné des instructions pour que cette lettre soit déposée sur la table du Conseil, afin que tous les membres puissent la lire. Quant au choix que j'ai fait parmi les multiples événements dont il était possible

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, première session extraordinaire d'urgence, Annexes, point 5 de l'ordre du jour, document A/3299.

Adoption of the agenda

20. Mr. BRILEJ (Yugoslavia): My delegation will vote in favour of the adoption of the agenda as contained in document S/Agenda/755/Rev.1 concerning "Non-compliance by the United Kingdom, France and Israel with the decision of the emergency special session of the General Assembly of 2 November 1956 and immediate steps to halt the aggression of the aforesaid States against Egypt."

21. My vote in favour of the adoption of the agenda does not prejudice my delegation's attitude with regard to any substantive proposal that might be submitted under this item, the wording of which reflects the situation prevailing now in the Middle East.

22. Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): What I have to say concerns procedure only. I do not know whether any members of the Council intend to object to the agenda. For my part, I feel that the question is too important not to be put to a formal vote, even if there are no express objections.

23. The PRESIDENT (*translated from French*): Are there any further comments? If I understand him correctly, the representative of Belgium is not requesting a vote on the adoption of the agenda.

24. Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): On the contrary, I ask that a vote be taken.

25. The PRESIDENT (*translated from French*): As no objection has been raised, I shall take a vote on the adoption of the agenda.

26. Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): I explained that I was merely asking for a formal vote on the adoption of the agenda.

27. The PRESIDENT (*translated from French*): The Council will now vote on the adoption of the agenda, as contained in document S/Agenda/755/Rev.1.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Iran, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia.

Against: Australia, France, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: Belgium, China, Cuba, Peru.

The provisional agenda was rejected by 4 votes to 3, with 4 abstentions.

28. Mr. LODGE (United States of America): Yesterday we learnt of the butchery which Moscow was in the process of carrying out against the people of Hungary under cover of so-called negotiations. Now we have the pending Soviet proposal. I submit, in all candour, that it sets a sombre record of cynicism and indifference to the values of international morality. The Soviet draft resolution embodies an unthinkable suggestion that military forces of the Soviet Union, together with those of the United States, should be sent into the fighting in Egypt unless the fighting stops within twelve hours.

29. This would convert Egypt into a still larger battlefield. The fact is that the United Nations, through the

de faire mention, il m'a été dicté par le désir de noter les points sur lesquels des progrès ont été accomplis.

Adoption de l'ordre du jour

20. M. BRILEJ (Yougoslavie) [*traduit de l'anglais*]: Ma délégation votera en faveur de l'adoption de l'ordre du jour qui figure dans le document S/Agenda/755/Rev.1; cet ordre du jour concerne "La non-exécution par le Royaume-Uni, la France et Israël de la décision prise le 2 novembre 1956 par l'Assemblée générale, réunie en session extraordinaire d'urgence, au sujet des mesures à prendre immédiatement pour faire arrêter l'agression des Etats précités contre l'Egypte".

21. Mon vote en faveur de l'adoption de l'ordre du jour ne préjuge pas l'attitude de ma délégation à l'égard de toute proposition de fond qui pourrait être présentée concernant ce point de l'ordre du jour qui est rédigé en des termes qui correspondent à la situation actuelle au Moyen-Orient.

22. M. VAN LANGENHOVE (Belgique): La remarque que je voudrais faire en ce moment est de pure procédure. J'ignore si des membres du Conseil ont l'intention de formuler des objections à l'ordre du jour. Pour ma part, j'estime en tout cas que la question est trop importante pour ne pas être formellement mise aux voix, même en l'absence d'objections expresses.

23. Le PRESIDENT: Y a-t-il d'autres observations? Si j'ai bien compris, le représentant de la Belgique ne demande pas que l'adoption de l'ordre du jour soit mise aux voix.

24. M. VAN LANGENHOVE (Belgique): C'est le contraire que j'ai demandé.

25. Le PRESIDENT: Dès lors qu'une objection a été faite, il convient que je mette aux voix l'adoption de l'ordre du jour.

26. M. VAN LANGENHOVE (Belgique): J'ai précisé que je demandais simplement qu'un vote formel soit émis au sujet de l'adoption de l'ordre du jour.

27. Le PRESIDENT: Je mets aux voix l'adoption de l'ordre du jour, tel qu'il figure au document S/Agenda/755/Rev.1.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Iran, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Votent contre: Australie, Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent: Belgique, Chine, Cuba, Pérou.

Par 4 voix contre 3, avec 4 abstentions, l'ordre du jour provisoire est rejeté.

28. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*]: Hier, nous avons appris quelle boucherie Moscou était en train de faire en Hongrie, sous prétexte de négociations. Aujourd'hui, nous sommes saisis d'une proposition de l'Union soviétique. Je dirai, en toute sincérité, que présenter une telle proposition représente le comble du cynisme et de l'indifférence pour les valeurs morales universelles. Ce projet de résolution contient une proposition impensable, à savoir que les forces militaires de l'Union soviétique et celles des Etats-Unis devraient être envoyées en Egypte si les hostilités n'ont pas cessé dans un délai de 12 heures.

29. Adopter une telle proposition serait faire de l'Egypte un champ de bataille plus large encore. En fait,

General Assembly, has acted and is acting on the situation in Egypt. It has ordered a cease-fire and the withdrawal of all forces from Egypt and it has set up a United Nations Command for an emergency international force to secure and supervise the cessation of hostilities. The Secretary-General is bending every effort to arrange a cease-fire, the withdrawal of forces and the setting up of a United Nations Command. His report to the Security Council this very night shows that he is making progress and I understand that he hopes to make a further report tomorrow on compliance with the resolutions of the General Assembly. The question of the hostilities in Egypt is being actively dealt with by the General Assembly and the Secretary-General. We here should lend every assistance, and, in the judgement of the United States, the course proposed by the Government of the Soviet Union would run counter to everything the General Assembly and the Secretary-General are doing. For these reasons, we cannot possibly support the proposal of the Soviet Union.

30. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): At the first meeting of its emergency special session the General Assembly adopted a resolution [997(ES-I)] designed to end the hostilities undertaken by the United Kingdom, France and Israel against Egypt. In the words of that resolution the General Assembly:

"Urges as a matter of priority that all parties now involved in hostilities in the area agree to an immediate cease-fire and, as part thereof, halt the movement of military forces and arms into the area."

Secondly, the General Assembly:

"Urges "the parties to the armistice agreements promptly to withdraw all forces behind the armistice lines, to desist from raids across the armistice lines into neighbouring territory, and to observe scrupulously the provisions of the armistice agreements".

31. The Governments of the United Kingdom and France rejected the General Assembly's recommendation which provided means of ending hostilities and settling the situation in the Middle East. In their reply to the General Assembly resolution, these Powers not only stated their intention of continuing aggressive activities against the Republic of Egypt, but set forth an additional condition which aggravated the situation.

32. In this connexion, on 4 November the General Assembly adopted another resolution [999(ES-I)] in which it reaffirmed its resolution of 2 November and once again called upon the parties immediately to comply with the provisions of that resolution, and authorized the Secretary-General immediately to arrange with the parties concerned for the implementation of the cease-fire and the halting of the movement of military forces and arms into the area. In this resolution the General Assembly further requested the Secretary-General to report compliance forthwith and, in any case, not later than twelve hours from the time of adoption of the resolution.

les Nations Unies par l'intermédiaire de l'Assemblée générale ont pris et prennent encore des mesures concernant la situation en Egypte. Elles ont ordonné un cessez-le-feu et le retrait d'Egypte de toutes les forces armées; elles ont créé un Commandement des Nations Unies pour une Force internationale d'urgence chargée d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités. Le Secrétaire général fait tout ce qui est en son pouvoir pour organiser le cessez-le-feu, le retrait des troupes et un Commandement des Nations Unies. Le rapport qu'il a fait au Conseil de sécurité ce soir montre les progrès qu'il a réalisés dans cette voie et, si je comprends bien, il espère faire un nouveau rapport demain au sujet de l'application des résolutions de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale et le Secrétaire général s'emploient activement à résoudre la question des hostilités en Egypte. Nous devrions donc leur apporter toute l'aide qu'il est en notre pouvoir de fournir et, de l'avis du Gouvernement des Etats-Unis, la solution proposée par le Gouvernement de l'Union soviétique aurait pour effet de contrecarrer tous les efforts que l'Assemblée générale et le Secrétaire général déploient actuellement. C'est pourquoi il nous est impossible d'appuyer la proposition de l'Union soviétique.

30. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: A la première séance de sa session extraordinaire d'urgence, l'Assemblée générale a adopté une résolution [997 (ES-I)] visant à mettre fin aux opérations militaires entreprises par le Royaume-Uni, la France et Israël contre l'Egypte. Aux termes de cette résolution, l'Assemblée générale:

Demande instamment, et de toute urgence, que toutes les parties actuellement mêlées aux hostilités dans la région acceptent immédiatement de cesser le feu et, à ce titre, s'arrêtent d'envoyer dans la région des forces militaires ou des armes."

D'autre part, l'Assemblée générale:

"Demande instamment aux parties aux conventions d'armistice de retirer sans tarder toutes leurs forces derrière les lignes de démarcation de l'armistice, de renoncer à toute incursion en territoire voisin à travers ces lignes et de respecter scrupuleusement les dispositions des conventions d'armistice."

31. Les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France ont rejeté la recommandation de l'Assemblée générale qui donnait la possibilité d'arrêter les opérations militaires et de régler la situation dans le Moyen-Orient. Dans leur réponse à la résolution de l'Assemblée générale, ces deux puissances ont non seulement manifesté l'intention de poursuivre leur action agressive contre la République d'Egypte; elles ont été jusqu'à poser une condition supplémentaire qui aggrave encore la situation.

32. De ce fait, l'Assemblée générale a adopté, le 4 novembre, une nouvelle résolution [999 (ES-I)], dans laquelle elle a confirmé sa résolution du 2 novembre, fait de nouveau appel aux parties pour qu'elles se conforment aux dispositions de ladite résolution et autorisé le Secrétaire général à prendre immédiatement des arrangements avec les parties intéressées pour établir le cessez-le-feu et arrêter l'envoi de forces militaires et d'armes dans la région. L'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de faire rapport immédiatement sur l'exécution de ces dispositions et, dans tous les cas, au plus tard dans les 12 heures qui suivraient l'adoption de cette résolution.

33. This General Assembly resolution, too, has not been complied with. The Governments of the United Kingdom, France and Israel resorted to delaying tactics, obviously hoping to defeat the purposes of the resolution on the immediate cessation of aggression against Egypt. By delaying in every possible way their reply on the substance of the General Assembly resolution of 4 November, the Governments of the United Kingdom and France tried to reassure world public opinion and the United Nations by stating that they were carefully studying this resolution.

34. The time gained by their delaying manoeuvres was used by the Governments of the United Kingdom and France for the preparation of an armed invasion of Egypt. They subjected Egypt to inhuman mass bombing to drain the Egyptian people of their life blood and to break their will to resist the foreign invaders. It was only when troop-landing operations had begun—and such operations have begun on Egyptian territory—that the United Kingdom and France addressed a reply to the General Assembly in connexion with its resolution of 4 November. The reply of these Governments can be interpreted only as a refusal to comply with the request of the United Nations immediately to halt aggressive operations against Egypt. The General Assembly resolution had called for the immediate cessation of these operations.

35. This reply from the Governments of the United Kingdom and France is nothing more than another ultimatum, this time directed not only against Egypt, the victim of armed aggression, but in effect against the United Nations as a whole.

36. By making the cessation of hostilities depend on the acceptance of the cease-fire conditions by Israel, which was the instrument of British-French intervention in Egypt and which is now openly making territorial claims on Egypt, the victim of aggression, the United Kingdom and France are trying, first, to prolong aggressive operations against the Egyptian people and, second, to foist upon the United Nations a solution of the Suez and Palestine questions through the threat and use of force.

37. The unprovoked aggression of the United Kingdom, France and Israel has assumed a new, even more threatening character and there is danger that it may lead to another world war. The United Kingdom and France, using large forces, have begun an invasion of Egyptian territory.

38. The Secretary-General has informed us here of certain facts which he thinks show that progress is being made towards a cease-fire. However the situation has not changed in any way since only today, as you know, the invasion of Egypt by parachute troops has begun. Moreover the letter from the United Kingdom Government² addressed to the Secretary-General which I read out here contains no promises but states quite openly that "... orders have been given that all bombing should cease ... Any other form of air action ... will be confined to the support of any necessary operation in the Canal area".

² See footnote 1.

33. Cette résolution de l'Assemblée générale est restée elle aussi sans effet. Les Gouvernements du Royaume-Uni, de la France et d'Israël ont adopté une tactique dilatoire dans l'intention manifeste de mettre en échec la résolution concernant la cessation immédiate de l'agression contre l'Égypte. Tout en retardant de toutes les manières leur réponse sur le fond de la résolution de l'Assemblée générale en date du 4 novembre, les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France ont voulu endormir l'opinion publique et notre organisation, en déclarant qu'ils étudiaient attentivement cette résolution.

34. Le temps gagné grâce à ces manoeuvres et à ces atermoiements, les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France l'ont mis à profit pour préparer l'invasion armée de l'Égypte. Pour saigner à blanc le peuple égyptien, pour briser sa volonté de résister à l'envahisseur étranger, ils ont eu recours à des bombardements massifs et inhumains. C'est seulement après avoir commencé les opérations de débarquement des troupes — et cela sur le territoire de l'Égypte — que le Royaume-Uni et la France ont envoyé leur réponse à l'Assemblée générale au sujet de la résolution du 4 novembre. On ne peut interpréter la réponse de ces gouvernements que comme un refus de se conformer aux injonctions, faites par l'Organisation des Nations Unies, de mettre fin immédiatement aux actions agressives contre l'Égypte. La résolution de l'Assemblée générale tendait à mettre fin immédiatement à ces actions.

35. Cette réponse des Gouvernements du Royaume-Uni et de la France n'est rien d'autre qu'un nouvel ultimatum, adressé cette fois-ci non seulement à la victime de l'agression armée, l'Égypte, mais aussi, en fait, à l'Organisation des Nations Unies tout entière.

36. En subordonnant la cessation des opérations militaires à l'acceptation des conditions du cessez-le-feu par Israël — ce même Israël qui a servi d'instrument pour le déclenchement de l'intervention anglo-française en Égypte et qui, aujourd'hui, présente ouvertement des revendications territoriales à la victime de l'agression, l'Égypte — le Royaume-Uni et la France essaient, d'une part, de prolonger l'agression contre le peuple égyptien et, d'autre part, d'imposer à l'Organisation des Nations Unies une solution des questions de Suez et de Palestine grâce à la menace et à l'emploi de la force.

37. L'agression non provoquée commise par le Royaume-Uni, la France et Israël a pris un caractère nouveau, encore plus menaçant, et le danger est qu'elle risque de se transformer en une nouvelle guerre mondiale. Le Royaume-Uni et la France ont commencé à envahir le territoire égyptien avec des forces importantes.

38. Le Secrétaire général nous a exposé ici des faits qui, à son avis, témoignent d'un mouvement vers la cessation du feu. Or, la situation n'a absolument pas changé puisque aujourd'hui même a commencé, comme vous le savez, l'invasion de l'Égypte par des troupes aéroportées. Dans la lettre qu'il a adressée au Secrétaire général², lettre dont je vous ai lu un passage, le Gouvernement du Royaume-Uni ne fait aucune promesse, mais il déclare tout net: "... des ordres ont été donnés pour que tous les bombardements cessent ... L'action aérienne sous toutes ses autres formes ... n'aura pour objet que d'appuyer les opérations qui seraient nécessaires dans la zone du canal".

² Voir note 1.

39. As I have already stated, the intention to continue operations in the Canal area remains quite unaltered. The intention of all these operations by British and French troops against Egypt, as was announced from the very beginning, is to occupy the Canal area by armed force.

40. The situation is therefore unchanged. The United Kingdom Government makes no promises at all in its letter. Thus before the eyes of the whole world an aggressive war is being unleashed against Egypt, against Arab peoples, whose only fault is that they are defending their freedom and independence.

41. The situation in Egypt, in the opinion of the Soviet Union delegation, requires immediate and resolute action by the United Nations. If this action is not taken, the United Nations will lose its prestige in the world and will collapse. In the opinion of the Soviet Government, effective measures must be taken to end the aggression against Egypt and extinguish the flames of war in the Middle East.

42. The Soviet Government proposes that action should be taken in accordance with Article 42 of the United Nations Charter. In the draft resolution which has been submitted to the Council [S/3736] and which it has just refused to consider, the Security Council:

"Considers it essential, in accordance with Article 42 of the United Nations Charter, that all States Members of the United Nations, especially the United States of America and the Union of Soviet Socialist Republics, as permanent members of the Security Council having powerful air and naval forces at their disposal, should give military and other assistance to the Republic of Egypt, which has been the victim of aggression, by sending naval and air forces, military units, volunteers, military instructors and other forms of assistance, if the United Kingdom, France and Israel fail to carry out this resolution within the stated time limits."

The draft resolution also states that the Security Council:

"Considering the necessity of taking immediate steps to put an end to the aggression . . ."

"Proposes to the Governments of the United Kingdom, France and Israel that they should immediately, and not later than twelve hours after the adoption of this resolution, cease all military action against Egypt and withdraw within three days the troops that have invaded Egypt."

43. The Security Council has refused to examine this draft resolution and even to discuss the question of the violation of a United Nations decision by the United Kingdom and France. The Security Council rejected this question without discussion.

44. Mr. Lodge frequently uses the word "cynicism". I can only say to Mr. Lodge that it is indeed cynicism to push the Security Council down the path of inaction while aggressive operations by the United Kingdom and France against Egypt are in full swing. Does he not consider that by restricting the Security Council and rendering it inactive in this way the aggressors are being encouraged to persevere in their actions?

45. I would like to conclude my statement with the following remarks. Those members of the Security

39. Comme je l'ai déjà dit, l'intention de poursuivre les opérations dans la zone du canal reste entière. Cette intention, déclarée dès le début, est la suivante: l'objet de toutes les opérations des troupes britanniques et françaises contre l'Egypte est d'occuper la zone du canal par la force armée.

40. Ainsi donc, la situation reste inchangée. Le Gouvernement du Royaume-Uni ne fait aucune promesse dans sa lettre. Ainsi, sous les yeux du monde entier, une guerre d'agression se poursuit contre l'Egypte, contre les peuples arabes, dont le seul crime est de défendre leur liberté et leur indépendance.

41. Selon la délégation de l'Union soviétique, la situation en Egypte exige des mesures immédiates et résolues de la part de l'Organisation des Nations Unies. Si elle ne prend pas ces mesures, l'Organisation perdra son prestige aux yeux de l'humanité et tombera en ruines. De l'avis du Gouvernement soviétique, il est indispensable de prendre des mesures efficaces pour mettre fin à l'agression contre l'Egypte et éteindre le foyer de guerre qui s'est allumé dans le Moyen-Orient.

42. Le Gouvernement soviétique propose de prendre des mesures en vertu de l'Article 42 de la Charte des Nations Unies. Dans le projet de résolution qu'il a présenté au Conseil [S/3736] et que ce dernier a refusé d'examiner, le Conseil de sécurité:

"Considère comme indispensable, conformément à l'Article 42 de la Charte des Nations Unies, que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en leur qualité de membres permanents du Conseil de sécurité disposant de puissantes forces navales et aériennes, fournissent une assistance militaire et autre à la République égyptienne, qui a été victime d'une agression, en envoyant des forces navales et aériennes, des unités militaires, des volontaires, des instructeurs militaires et en fournissant d'autres formes d'assistance si le Royaume-Uni, la France et Israël n'exécutent pas la présente résolution dans les délais fixés."

Le projet de résolution en question stipule en outre que le Conseil de sécurité:

"Considérant la nécessité de prendre des mesures immédiates pour mettre fin à l'agression . . ."

"Propose aux Gouvernements du Royaume-Uni, de la France et d'Israël de cesser immédiatement, et au plus tard dans les douze heures qui suivront l'adoption de la présente résolution, toutes opérations militaires contre l'Egypte et de retirer dans les trois jours les troupes qui ont envahi l'Egypte."

43. Le Conseil de sécurité a refusé non seulement d'étudier ce projet de résolution, mais même d'examiner la question de la non-exécution, par le Royaume-Uni et par la France, d'une décision de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil de sécurité a écarté sans discussion l'examen de cette question.

44. M. Lodge emploie souvent le mot "cynisme". Je me bornerai à lui faire observer que ce qui est vraiment cynique, c'est d'engager le Conseil de sécurité dans la voie de l'inaction, alors que l'agression du Royaume-Uni et de la France contre l'Egypte se poursuit sans s'empêcher. Ne pense-t-il pas qu'en limitant ainsi l'action du Conseil de sécurité, en le réduisant à l'inaction, on incite les agresseurs à poursuivre leurs opérations?

45. Je terminerai mon intervention par les remarques suivantes. Les membres du Conseil de sécurité qui ont

Council, who refused to include this question in its agenda, have assumed a heavy responsibility for the Council's inability to act at this critical time, and for its inability to fulfil the functions laid down for it in the Charter. The entire responsibility for any further extension of the conflict, the responsibility for a further deterioration of the situation in this area lies on those members of the Council who voted against the inclusion of the question in the agenda and above all, on the United States of America.

46. Mr. NUÑEZ PORTUONDO (Cuba) (*translated from Spanish*): The Cuban delegation abstained in the vote on the agenda, and it did not cast a negative vote because, in view of the urgency with which this meeting was convened, it did not have time to transmit the Soviet Union draft resolution to the Cuban Government.

47. At the same time, however, the Cuban delegation desires to state its view that the Security Council is not competent to consider this question since the question is now pending before the General Assembly. The Soviet Union draft purports to amend a resolution [998(ES-I)] adopted yesterday in connexion with a United Nations international Force by substituting the Soviet Union for such trustworthy nations as Norway, Colombia, Denmark, Finland, New Zealand and Canada. In my view, that would certainly be prejudicial to the interests of the United Nations and to those of the Egyptian people, for if the Soviet Union uses its forces to impose peace in Egypt as it has done in Hungary, it is safe to say that more than 50,000 men, women and children will be killed. Knowing that that would happen, the Cuban delegation could not cast an affirmative vote.

48. I understand that considerable progress has been made. That is what the Secretary-General has told us. The parties concerned have offered to cease fire, the international Force is being constituted, and if the Soviet Union draft resolution were adopted we would have to begin all over again. For if the Soviet Union should be allowed to establish itself on Egyptian territory with its own troops, we would subsequently need a huge international force to get them out again. Never have they left a place in which they have set foot. Cuba could therefore not take the responsibility for such a development.

49. Moreover, I hope that the Secretary-General is making every effort to determine what progress can be achieved on the question of Hungary. The latest information is distressing. The slaughter of defenceless Hungarians is continuing. As the General Assembly has also agreed on that question, I am sure that the Secretary-General will make every effort to bring about, as speedily as possible, the withdrawal of Soviet troops which are occupying Hungary and crucifying the innocent Hungarian people.

50. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): As I understand it, the essence of the Soviet Union proposal is that all Member States—and especially the United States and the Soviet Union—should combine against the United Kingdom and France, with the approval and blessing of the United Nations. I think that it is no exaggeration to say that this is an impossible proposal in terms of the United Nations, and it clearly has no

rejeté l'inscription de cette question à l'ordre du jour ont assumé une lourde responsabilité en mettant le Conseil, à un moment aussi critique, dans l'impossibilité d'agir et de s'acquitter des fonctions qui lui sont confiées par la Charte. Si le conflit s'étend et si la situation s'aggrave dans cette région, toute la responsabilité en incombera aux membres du Conseil qui ont voté contre l'inscription de cette question à l'ordre du jour, et avant tout aux Etats-Unis d'Amérique.

46. M. NUÑEZ PORTUONDO (Cuba) [*traduit de l'espagnol*]: La délégation cubaine s'est abstenue lors du vote sur l'adoption de l'ordre du jour; elle n'a pas voté contre, l'urgence avec laquelle le Conseil a été convoqué pour cette séance ne lui ayant pas laissé le temps de communiquer à son gouvernement le projet de résolution de l'Union soviétique.

47. Cependant, la délégation cubaine tient à dire qu'à son avis le Conseil de sécurité n'est pas compétent pour connaître de cette question puisque l'Assemblée générale en est saisie. Le projet de résolution de l'Union soviétique tend à modifier une résolution [998 (ES-I)] adoptée hier par l'Assemblée et relative à une force internationale des Nations Unies; il tend à modifier en remplaçant des nations parfaitement dignes de confiance, comme la Norvège, la Colombie, le Danemark, la Finlande, la Nouvelle-Zélande et le Canada, par l'Union soviétique. Cela serait à mon avis préjudiciable aux intérêts des Nations Unies et du peuple égyptien, parce que si l'Union soviétique allait, à l'aide de ses forces, imposer la paix en Egypte de la même façon qu'elle l'a fait en Hongrie, il y aurait certainement alors au moins 50.000 tués, hommes, femmes et enfants. La délégation cubaine ne peut évidemment voter pour un projet de résolution qui aurait de telles conséquences.

48. Je sais que de grands progrès ont été réalisés vers la solution de ce problème, ainsi que l'a déclaré le Secrétaire général. On a obtenu que les parties intéressées offrent de cesser le feu et la force internationale est déjà en cours de formation. Si nous approuvions le projet de résolution soviétique, nous devrions tout recommencer et, si nous permettions à l'Union soviétique de s'établir en territoire égyptien avec ses troupes, il nous faudrait organiser une énorme force internationale pour les en faire sortir ensuite parce que les troupes de l'Union soviétique n'ont jamais évacué un endroit où elles avaient pris pied. Par conséquent, Cuba n'accepte pas d'assumer cette responsabilité.

49. J'espère, d'autre part, que le Secrétaire général s'emploie aussi activement à voir comment réaliser des progrès en ce qui concerne le problème hongrois. Les dernières nouvelles sont terribles: le massacre de Hongrois sans défense continue. Là aussi l'Assemblée générale a pris une décision et je suis sûr que le Secrétaire général agira pour obtenir le plus rapidement possible le retrait des troupes soviétiques qui occupent la Hongrie et martyrisent le peuple hongrois.

50. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*]: Si je comprends bien, dans cette proposition l'Union soviétique demande en substance que tous les Etats Membres, et en particulier les Etats-Unis et l'Union soviétique, s'unissent contre le Royaume-Uni et la France, avec l'approbation et la bénédiction de l'Organisation des Nations Unies. Je pense qu'il n'est pas exagéré de dire que cette proposition est irrecevable

meaning in terms of the United Nations. The idea is that two permanent members of the Council should combine against two other permanent members. The United Nations was founded on the assumption, and its effectiveness was based on the presumption, that there would be unity among these four great Powers. Of course, it has been the Soviet Union's failure to co-operate in preserving international peace and security which has rendered the United Nations, on that side of its work, an ineffective organ for international peace and security. That explains why the United Kingdom and France felt obliged to intervene in the emergency created by Israel's invasion of Egypt. The United Kingdom and France felt obliged to intervene in the interests of preventing a conflagration and preserving peace and security, when—for the reasons I have given many times—we could not expect the Security Council to be able to act with the necessary speed. We took action because of this grave emergency.

51. On the other hand, we are anxious and ready to hand over our responsibilities to the United Nations. The United Kingdom and French Governments will cease all military action as soon as the United Nations enforces a plan for an international force, with the objectives which are too well known to all to need repetition here.

52. I think that the Security Council was entirely right in rejecting the idea of even discussing this Soviet Union proposal.

53. Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): My vote was determined by the unorthodox nature of the Soviet Union Government's sudden action. The emergency special session of the General Assembly discussed and adopted recommendations on the Egyptian question. It did so in pursuance of a resolution adopted by the Security Council which the Soviet Union delegation voted for. If the Security Council were to deal with the matter, as it has been requested to do, it would paralyse the General Assembly, for the Charter clearly seeks to prevent the confusion and possible conflict which would arise if these two bodies were to take up the same question at the same time.

54. I fail to see the purpose of the Soviet Union proposal. Nor do I see how this action could serve the cause of peace. It seems to me that it would be more likely to compromise the efforts which the General Assembly is at present making.

55. Mr. TSIANG (China): My delegation has seldom voted against the inscription of a new item on the agenda. Indeed, my delegation has seldom abstained in the vote on the adoption of an agenda. We have been consistently liberal in this matter. Wherever there is doubt, we give the benefit of the doubt to the proposal and vote in favour of its adoption. In the present case, I find it impossible to stretch my liberality to the extent of voting in favour of the adoption of the agenda.

56. It is my understanding that the peace-making process initiated in the special session of the General Assembly has made considerable progress. Whether or

pour les Nations Unies et qu'il est clair qu'elle est dépourvue de toute signification pour les Nations Unies. Il s'agit en effet d'amener deux membres permanents du Conseil à s'unir contre deux autres membres permanents. L'existence et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies sont soumises à une condition préalable, qui est l'union des quatre grandes puissances. C'est évidemment parce que l'Union soviétique n'a pas coopéré au maintien de la paix et de la sécurité internationales que les Nations Unies ont été impuissantes à préserver la paix et la sécurité internationales. C'est ce qui explique pourquoi le Royaume-Uni et la France se sont trouvés obligés d'intervenir dans la situation d'urgence qu'a créée l'invasion de l'Égypte par Israël. Le Royaume-Uni et la France ont estimé qu'ils étaient obligés d'intervenir, afin d'éviter un conflit et de sauvegarder la paix et la sécurité, puisque, pour les raisons que j'ai exposées maintes fois, on ne pouvait espérer que le Conseil de sécurité agirait avec la rapidité nécessaire. C'est l'existence de cette grave situation d'urgence qui a motivé notre intervention.

51. D'autre part, nous sommes prêts à transférer nos responsabilités à l'Organisation des Nations Unies et nous sommes même tout à fait désireux de le faire. Les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France mettront fin à toute action militaire, dès que l'Organisation aura adopté un plan en vue de l'organisation d'une force internationale, afin de poursuivre des objectifs que chacun connaît assez pour qu'il ne soit pas nécessaire de les définir de nouveau actuellement.

52. J'estime que le Conseil de sécurité a eu entièrement raison de repousser jusqu'à l'idée même d'examiner la proposition de l'Union soviétique.

53. M. VAN LANGENHOVE (Belgique): Mon vote a été déterminé par le caractère insolite de la soudaine initiative du Gouvernement de l'Union soviétique. L'Assemblée générale extraordinaire d'urgence délibère et adopte des recommandations sur la question égyptienne. Elle le fait à la suite d'une résolution adoptée par le Conseil de sécurité et en faveur de laquelle l'Union soviétique a voté. Si le Conseil de sécurité traitait de la question, ainsi qu'il y est invité, il paralyserait l'Assemblée générale, car la Charte a manifestement voulu empêcher la confusion et un conflit éventuel qui résulteraient d'une action concurrente de ces deux organes à l'égard de la même question.

54. Le mobile de l'initiative de l'Union soviétique m'échappe. Je ne vois pas, en tout cas, en quoi cette initiative peut servir la cause de la paix. Elle me paraît plutôt de nature à compromettre le succès des efforts que poursuit en ce moment l'Assemblée générale.

55. M. TSIANG (Chine) [*traduit de l'anglais*]: Ma délégation a rarement voté contre l'inscription d'une nouvelle question à l'ordre du jour. En fait, elle s'est rarement abstenue lors du vote sur l'adoption d'un ordre du jour. A cet égard, nous avons toujours agi dans un esprit libéral. Chaque fois qu'il y a doute, nous accordons le bénéfice du doute à la proposition qui nous est présentée et nous votons en faveur de son inscription. Dans le cas présent, cependant, il m'est impossible de me montrer libéral au point de voter en faveur de l'adoption de l'ordre du jour.

56. Selon moi, l'œuvre d'établissement de la paix qui a été commencée au cours de la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale a réalisé des progrès

not that progress is fast enough, individual opinions may legitimately differ. I personally wish that faster progress could be made. However, in view of the essential difficulties of the process, it seems to my delegation that it would be wise to be patient a little longer. I very much feared that the initiation of a debate here, especially the consideration of the proposal made by the Soviet Union, would only serve the purpose of hampering the peace-making process which the special session of the General Assembly has so auspiciously inaugurated. It was for that reason that my delegation abstained in the voting.

57. Mr. BELAUNDE (Peru) (*translated from Spanish*): One of the bases of our Organization—in fact, of any organization—is the avoidance of overlapping competence or double jurisdiction. Just as the General Assembly cannot consider a question of which the Security Council is seized, so the Security Council obviously cannot logically consider a question which is pending before the General Assembly, particularly one referred to it by virtue of a procedural resolution adopted by the Council itself.

58. The General Assembly is considering the whole question of the Middle East. It is doing so not merely for the purpose of adopting a general resolution and, having done so, of leaving the matter there. It has adopted a resolution which initiates a series of resolutions and which, in addition to issuing an injunction to the parties concerned, confers a mandate. The Secretary-General is the person upon whom the mandate for achieving a peaceful settlement has, with complete confidence, been conferred. The Secretary-General is reporting to us daily on his negotiations. He has just presented a report for the information of the Council. He is required to report to the General Assembly within the time limit prescribed in the resolution [998(ES-I)] which Canada had submitted. He has told us today that his negotiations are producing results, although perhaps not as speedily as he might wish. The fact is that we are witnessing today a process designed to restore peace by promoting agreement among the parties and a *rapprochement* which is essential to the restoration of peace. Nothing, not even the Charter, much less the specific provisions of General Assembly resolution 377 (V) entitled "Uniting for peace" and those of us who participated in the extensive debate which resulted in the adoption of that resolution are familiar with its provisions—nothing, I say, would authorize the Council at this stage to declare it incompetent in the matter and so to provoke an unwarranted and in every respect undesirable suspension of the action initiated by the General Assembly which, at this moment, represents the judgement of all mankind and has received its full support.

59. Hence, from the strictly legal point of view, we were right not to include the USSR draft in our agenda.

60. However, I have yet another legal reason for not having supported its inclusion. Peace, as every member of the Council knows, is divided into stages. We are at the stage of carrying out provisional measures the immediate purpose of which is to prevent the situation from deteriorating. We can certainly not take any further steps before exhausting these provisional meas-

notables. Quant à savoir si ces progrès sont suffisamment rapides ou non, c'est un point sur lequel les uns ou les autres sont en droit d'avoir une opinion différente. Personnellement, je souhaiterais que l'on pût faire des progrès plus rapides. Cependant, étant donné les difficultés inhérentes à l'action entreprise, il serait sage, nous semble-t-il, de faire preuve de patience pendant quelque temps encore. J'ai beaucoup craint qu'en entamant un débat, et surtout en examinant la proposition de l'Union soviétique, nous n'aboutissions qu'à entraver l'œuvre d'établissement de la paix que la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale a commencée sous des auspices si favorables. C'est pour cette raison que ma délégation s'est abstenue lors du vote.

57. M. BELAUNDE (Pérou) [*traduit de l'espagnol*] : Un des principes fondamentaux de notre organisation — et en réalité de toute organisation — est d'éviter la double compétence ou la double juridiction. De même que l'Assemblée générale ne peut connaître d'une question dont le Conseil est saisi, de même il est évident en bonne logique que le Conseil ne peut pas non plus connaître d'une question dont l'Assemblée générale est pleinement saisie, surtout si c'est à la suite d'une résolution de procédure du Conseil.

58. L'Assemblée générale s'est saisie de l'ensemble de la question du Moyen-Orient. Si elle a évoqué cette question, ce n'est pas uniquement pour adopter une résolution conçue en termes généraux et en rester là. Dans la résolution qu'elle a adoptée et qui est destinée à être la première d'une série, elle a institué un mandat en plus de ce que demandaient les parties. Le mandataire qui est chargé en toute confiance de ce règlement pacifique est le Secrétaire général. Il nous rend compte jour après jour des démarches qu'il entreprend. Il vient de le faire au Conseil de sécurité à titre d'information. Il doit le faire à l'Assemblée générale dans les délais que fixe la résolution [998 (ES-I)] qui avait été proposée par le Canada. Il nous dit aujourd'hui que ses démarches sont en bonne voie, encore qu'elles ne puissent aboutir aussi vite qu'il le voudrait. Ce qui est certain, c'est que nous avons aujourd'hui un processus de règlement pacifique, d'accords qui s'ébauchent entre les parties, de rapprochements nécessaires pour parvenir à la paix. Rien dans la Charte et encore moins dans les dispositions expresses de la résolution 377 (V) de l'Assemblée intitulée "L'union pour le maintien de la paix" — dispositions que nous connaissons, nous qui sommes intervenus dans le vaste débat à l'issue duquel cette résolution a été adoptée — rien, dis-je, n'autoriserait le Conseil à se déclarer aujourd'hui compétent en la matière et à provoquer une espèce de suspension injustifiée et à tous égards inopportune de l'œuvre qu'est en train de réaliser l'Assemblée générale, qui exprime en ce moment l'opinion de l'humanité tout entière et bénéficie de tout son appui.

59. Par conséquent, du point de vue strictement juridique, nous avons bien fait de ne pas inscrire le projet de l'URSS à l'ordre du jour.

60. Mais j'ai une raison juridique supplémentaire pour ne pas avoir appuyé la demande d'inscription. Comme le savent tous les membres du Conseil, l'action en faveur de la paix comprend plusieurs étapes. Nous en sommes à l'étape des mesures provisoires, qui ont pour objet immédiat d'empêcher la situation de s'aggraver. Il est évident qu'on ne peut passer à des mesures d'une autre

ures and before considering the major obstacles likely to impede their success. The purpose of the Soviet proposal for the inclusion of the item was obviously to circumvent the application of Article 40 of the Charter and instead to call for much more drastic measures at a time when peace is being restored and the parties are getting together with a view to a cease-fire and a suspension of hostilities.

61. Accordingly, I formally abstained because, like the representative of Cuba, I have not had time to transmit the Soviet Union draft resolution to my Government. In the circumstances, the correct course of action was to abstain, particularly when that abstention, by its nature and effect, prevented the USSR proposal from being included in the Council's agenda.

62. Mr. WALKER (Australia): The situation in the Middle East is at present before the General Assembly. The item which we have just refused to place on the agenda of the Security Council was proposed by the permanent member of the Council which vetoed the Council's resolution on Hungary and which is using the powerful armed forces at its disposal to suppress in most brutal fashion the attempts of the Hungarian people to affirm their national independence.

63. The Soviet step in proposing this item for our agenda today is an act of odious and heartless effrontery. This is a blatant attempt to inject Soviet power into the Middle East in its most naked form. How is it possible that the country that is now completing the subjugation of Budapest can appear here and pose, on the one hand, as the champion of the Charter and, on the other, as the champion of oppressed peoples? It is fantastic that the Soviet Union, which has used its military might since the war to deny freedom of political choice to scores of millions of people, should presume today to play the part of accuser against countries that in the same period have brought freedom and independence to hundreds of millions.

64. The PRESIDENT (*translated from French*): Speaking as the representative of IRAN, I should like very briefly to explain my delegation's vote. The majority of the Security Council members have always held—and my delegation entirely shares that view—that the inclusion of an item in the agenda in no way prejudices the substance of the question. My delegation voted in favour of the adoption of the agenda, because it believes that, if the meaning and scope of an item whose inclusion is requested by a delegation are to be properly understood, the item must first be placed on the agenda.

65. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to make a few remarks on the statements that have been made at today's meeting. Certain legal objections were raised against the proposal submitted by the Soviet Union, but unfortunately it was impossible to examine these legal objections in the Security Council because the question was not even included in the agenda. The objections on the substance of the matter are unfounded.

nature sans avoir épuisé les mesures provisoires et sans avoir reconnu les principaux obstacles qui pourraient empêcher le succès de ces mesures provisoires. Il est évident que la proposition soviétique tendant à inscrire cette question à l'ordre du jour avait pour objet d'écartier l'application de l'Article 40 de la Charte et de faire appel à des mesures beaucoup plus radicales, alors qu'on est à l'heure de la pacification et d'un processus de rapprochement entre les parties, de cessez-le-feu et de suspension des hostilités.

61. En conséquence, je me suis abstenu formellement. J'ai préféré donner cette forme à mon vote parce que, comme le représentant de Cuba, je n'ai pas eu le temps de communiquer à mon gouvernement le projet de l'Union soviétique et que, dans des cas de ce genre, il convient de s'abstenir, d'autant plus que cette abstention, de par sa nature et de par ses effets, constitue un refus opposé à la proposition de l'URSS tendant à inscrire la question à l'ordre du jour du Conseil.

62. M. WALKER (Australie) [*traduit de l'anglais*]: L'Assemblée générale est actuellement saisie de la situation qui règne dans le Moyen-Orient. La question que nous avons refusé d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil de sécurité a été proposée par le membre permanent qui a opposé son veto à la résolution du Conseil relative à la Hongrie et qui se sert des puissantes forces armées dont il dispose pour réprimer de la façon la plus brutale les tentatives du peuple hongrois en vue d'affirmer son indépendance nationale.

63. En demandant aujourd'hui l'inscription de ce point à l'ordre du jour, l'Union soviétique fait preuve d'un cynisme odieux et cruel. Elle essaie manifestement d'introduire la puissance soviétique dans le Moyen-Orient sous sa forme la plus directe. Comment le pays qui achève en ce moment d'asservir Budapest peut-il venir se poser ici tout à la fois en champion de la Charte et en champion des peuples opprimés? Il est inimaginable que l'Union soviétique, qui depuis la guerre utilise sa puissance militaire pour refuser à des millions et des millions d'êtres humains la liberté de choisir leur régime politique, prétende jouer aujourd'hui le rôle d'un accusateur à l'encontre de pays qui, pendant la même période, ont apporté la liberté et l'indépendance à des dizaines de millions de personnes.

64. Le PRESIDENT: En ma qualité de représentant de l'IRAN, j'expliquerai très brièvement le vote de ma délégation. La majorité des membres du Conseil de sécurité ont toujours estimé — et ma délégation partage entièrement cette manière de voir — que l'inscription d'un point à l'ordre du jour ne préjugait en rien le fond du problème. Si ma délégation a voté en faveur de l'inscription à l'ordre du jour, c'est parce qu'elle croit que, pour bien comprendre le sens et la portée d'un point dont l'inscription est demandée par une délégation, il faut d'abord que ce point soit inscrit à l'ordre du jour.

65. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Je voudrais formuler quelques observations touchant les déclarations qui ont été faites à la séance d'aujourd'hui. On a soulevé des objections d'ordre juridique contre la proposition de l'Union soviétique, mais malheureusement le Conseil de sécurité n'a pas eu la possibilité de les examiner, la question n'ayant même pas été inscrite à l'ordre du jour. En fait, ces objections sont sans fondement.

66. It was pointed out that if the Security Council began to take action along the lines proposed by the Soviet Union, this would *ipso facto* prevent the General Assembly from taking action. This objection was raised by the Belgian representative, for example. It can be answered in simple terms. Only when it became clear that the moral pressure of the General Assembly had no effect on the aggressor countries, did the Soviet Union submit its proposal. So this proposal cannot paralyse the decision adopted by the General Assembly. On the contrary it would only help to clarify it.

67. The United Kingdom representative stated that this kind of proposal has no meaning in terms of the United Nations. I feel that I should recall Article 42 of the Charter, to which the Soviet Union proposal refers. That article states that :

“Should the Security Council consider that measures provided for in Article 41 would be inadequate or have proved to be inadequate, it may take such action”—I would draw Sir Pierson Dixon’s attention to the word “action”—“by air, sea or land forces as may be necessary to maintain or restore international peace and security. Such action may include demonstrations, blockade and other operations by air, sea or land forces of Members of the United Nations.”

68. In what respect is our proposal inconsistent with the Charter? Let us examine it. In the words of the draft resolution submitted to the Security Council [S/3736] by the Soviet Union, but not examined by the Council, the Security Council :

“*Considers it essential*, in accordance with Article 42 of the United Nations Charter, that all States Members of the United Nations,”—“all States”, as the Cuban representative will observe, not the Soviet Union alone—“especially the United States of America and the Union of Soviet Socialist Republics, as permanent members of the Security Council having powerful air and naval forces at their disposal, should give military and other assistance to the Republic of Egypt, which has been the victim of aggression . . .”

69. All arguments to the effect that the Soviet Union proposal contains concealed motives are therefore unfounded and untenable. We are proposing participation in the aid to be given to the victim of aggression, not merely by forces of the Soviet Union but by the forces of all Member States prepared to take part.

70. Such is the situation. Accordingly the proposal made by the Soviet Union is fully in accordance with the Charter. I would point out to the representative of Peru that the proposal does not violate the Charter in any way ; nor is there any conflict of jurisdiction between the General Assembly and the Security Council. The fact that the General Assembly is taking action on any question does not relieve the Security Council of the obligation to act if the circumstances demand it.

71. This is further emphasized by the fact that the General Assembly is not required to act under Chapter VII of the Charter entitled “Action with respect to threats to the peace, breaches of the peace, and acts of

66. On a prétendu que, si le Conseil de sécurité s’engageait dans la voie que l’Union soviétique lui suggère de suivre, il paralyserait par là même l’action de l’Assemblée générale. C’était là, notamment, l’objection du représentant de la Belgique. La réponse est simple. C’est seulement lorsqu’il est apparu que la pression morale de l’Assemblée générale restait sans effet sur les pays agresseurs que l’Union soviétique a présenté sa proposition. Celle-ci ne saurait donc mettre en échec la décision prise par l’Assemblée. Bien au contraire, elle ne peut que contribuer à son exécution.

67. On a fait valoir — c’est l’argument du représentant du Royaume-Uni — que cette proposition n’avait pas de sens au regard des Nations Unies. Je dois donc rappeler l’Article 42 de la Charte, sur lequel se fonde précisément la proposition de l’Union soviétique. Cet article est ainsi conçu :

“Si le Conseil de sécurité estime que les mesures prévues à l’Article 41 seraient inadéquates ou qu’elles se sont révélées telles, il peut entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action — je dis bien “toute action”, sir Pierson Dixon — qu’il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. Cette action peut comprendre des démonstrations, des mesures de blocus et d’autres opérations exécutées par des forces aériennes, navales ou terrestres de Membres de l’Organisation des Nations Unies.”

68. Qu’y a-t-il d’incompatible avec la Charte dans notre proposition? Examinons-la. Aux termes du projet de résolution que l’Union soviétique a soumis au Conseil de sécurité [S/3736] mais que ce dernier n’a pas voulu examiner, le Conseil de sécurité :

“*Considère comme indispensable*, conformément à l’Article 42 de la Charte des Nations Unies, que tous les Etats Membres de l’Organisation des Nations Unies — le représentant de Cuba remarquera qu’il s’agit de tous les Etats Membres et non pas seulement l’Union soviétique — et plus particulièrement les Etats-Unis d’Amérique et l’Union des Républiques socialistes soviétiques, en leur qualité de membres permanents du Conseil de sécurité disposant de puissantes forces navales et aériennes, fournissent une assistance militaire et autre à la République égyptienne, qui a été victime d’une agression . . .”

69. Ainsi, tous les raisonnements selon lesquels la proposition de l’Union soviétique s’inspirerait de motifs cachés sont dénués de fondement et ne résistent pas à la critique. Quand nous parlons d’aider la victime de l’agression, il ne s’agit pas seulement des troupes de l’Union soviétique, mais de celles de tous les Etats Membres qui sont prêts à apporter leur concours.

70. C’est ainsi que se pose la question. Par conséquent, la proposition de l’Union soviétique est parfaitement conforme à la Charte. Je ferai remarquer au représentant du Pérou que cette proposition ne viole en aucune façon la Charte ; elle n’entraîne pas davantage un conflit de compétence entre l’Assemblée générale, d’une part, et le Conseil de sécurité, d’autre part. Le fait que l’Assemblée s’occupe d’une question quelconque ne délie pas le Conseil de l’obligation d’agir de son côté, si la situation l’exige.

71. La chose est d’autant plus vraie qu’il n’appartient pas à l’Assemblée générale d’agir en vertu des dispositions du Chapitre VII de la Charte intitulé “Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix

aggression". The General Assembly cannot act under Chapter VII; this is set forth explicitly in Article 11 of the Charter where it is stated that "Any such question on which action is necessary shall be referred to the Security Council by the General Assembly . . ." In the present case, when reference is made to the use of the armed forces of other Members of the Organization, we are dealing with "action" in connexion with a threat to the peace, and Article 42 speaks of such action. Any objections based on the Charter are therefore unfounded. The proposals submitted by the Soviet Union are fully in accordance with the United Nations Charter.

72. Sir Pierson Dixon also tried to argue that our proposal was senseless because it stipulated action by two permanent members of the Security Council against the activities of two other permanent members of the Security Council. Sir Pierson Dixon also called upon the Soviet Union to co-operate with the other permanent members of the Security Council.

73. The Soviet Union, I would point out to Sir Pierson Dixon, is prepared to co-operate with all the permanent members of the Security Council in matters relating to the maintenance of peace and security, but not in launching aggression. The Soviet Union is prepared to co-operate with the permanent members of the Security Council, the non-permanent members of the Security Council and all Members of the United Nations in order to strengthen peace and security.

74. I should like to repeat that the rejection by the Security Council of the Soviet Union's proposal without discussion places a heavy responsibility on those members of the Security Council who prevented this discussion.

75. Arguments based on lack of instructions are also untenable, since there is no question of an immediate vote on the draft resolution; not even a discussion of the draft was allowed. Accordingly references to lack of instructions and statements to the effect that a vote on this draft resolution was out of the question are likewise unfounded. I repeat that the responsibility for the rejection of this question lies on those members of the Security Council who refused to include it in the agenda.

76. Mr. ORDONNEAU (France) (*translated from French*): Like most of the members of the Council who have spoken, the French delegation is shocked and amazed by the Soviet proposal.

77. As the United States representative said a moment ago, the plan, if adopted, would have unthinkable consequences. Its adoption would seriously endanger the peace of the world.

78. There is at present no danger of general war. Hostilities between Israel and Egypt appear to be dying down. The objectives of the Anglo-French operation, which will provide a barrier between the combatants on the Suez Canal, are well known. It is limited in space and time. It prepares the way for the possible intervention of the international force, the principle of which was approved by the Assembly yesterday.

79. If the Soviet Union were to intervene, the present situation would immediately degenerate into a conflict which could not be limited.

80. Under Article 24 of the Charter, the Council has primary responsibility for the maintenance of inter-

et d'acte d'agression". L'Assemblée ne peut agir au titre du Chapitre VII; cela ressort clairement de l'Article 11 de la Charte, où il est dit: "Toute question de ce genre qui appelle une action est renvoyée au Conseil de sécurité par l'Assemblée générale . . .". Dans le cas présent, où il est question de faire appel aux forces armées d'autres Membres de l'Organisation, il s'agit bien d'une "action" en cas de menace contre la paix, et c'est une telle action qui est visée à l'Article 42. Toutes les objections tirées de la Charte sont donc sans valeur. La proposition présentée par l'Union soviétique repose entièrement sur la Charte des Nations Unies.

72. Sir Pierson Dixon a aussi tenté de soutenir que notre proposition est dénuée de sens, en ce qu'elle prévoit une action de deux membres permanents du Conseil de sécurité contre deux autres membres permanents du Conseil. En outre, il a invité l'Union soviétique à coopérer avec les autres membres permanents du Conseil.

73. Je puis assurer sir Pierson Dixon que l'Union soviétique est prête à coopérer avec tous les membres permanents du Conseil lorsqu'il s'agit de maintenir la paix et la sécurité, mais non lorsqu'il est question de commettre une agression. Lorsqu'il s'agit de renforcer la paix et la sécurité internationales, l'Union soviétique est prête à coopérer avec les membres permanents du Conseil de sécurité, avec les membres non permanents du Conseil, avec tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

74. Je dois relever encore une fois que le rejet, sans examen, de la proposition soviétique par le Conseil de sécurité fait endosser une lourde responsabilité aux membres du Conseil qui se sont opposés à cet examen.

75. Quant à dire qu'on n'a pas d'instructions, ce n'est pas non plus un argument valable. Il n'était pas question de procéder immédiatement à un vote sur le projet de résolution; mais on n'a même pas voulu en discuter. C'est pourquoi il n'y a pas lieu de dire qu'on n'a pas d'instructions et qu'on ne peut voter sur ce projet. Je répète que la responsabilité du rejet de notre proposition incombe aux membres du Conseil de sécurité qui ont refusé de l'inscrire à l'ordre du jour.

76. M. ORDONNEAU (France): La délégation française partage, devant l'initiative soviétique, l'étonnement et l'émoi que la plupart des membres du Conseil viennent d'exprimer.

77. Comme l'a dit tout à l'heure le représentant des Etats-Unis, une proposition du genre de celle qui a été formulée aurait, si elle venait à être adoptée, des conséquences impensables. Cette adoption ferait courir à la paix du monde un danger grave.

78. Il n'existe pas, actuellement, de danger de guerre générale. Les hostilités entre Israël et l'Égypte paraissent en voie de se calmer. L'opération franco-britannique, qui va établir sur le canal de Suez une barrière entre les combattants, a des buts bien connus. Elle est limitée dans l'espace comme dans le temps. Elle prépare, enfin, l'intervention éventuelle de la force internationale dont l'Assemblée a hier approuvé le principe.

79. Si l'Union soviétique venait à intervenir, alors la situation présente dégènerait immédiatement en un conflit qui ne pourrait être circonscrit.

80. Le Conseil a, comme le dit l'Article 24 de la Charte, la responsabilité principale du maintien de la

national peace and security. In deciding not to place the Soviet proposal on its agenda today, it has taken the only decision it could have taken this evening.

81. Mr. LODGE (United States of America): I simply wish to refer for a moment to the complaint of the representative of the Soviet Union that the Security Council has been unwilling even to discuss his draft resolution. The meeting began at eight o'clock; it is now twenty minutes past ten and we have spent two hours and twenty minutes doing nothing but discuss his draft, and we did so even after the agenda had failed to be adopted.

82. Therefore I just wish to say that if it was discussion that the representative of the Soviet Union wanted—and I cannot imagine that a man who knows the United Nations as well as he does could have sincerely expected anything else—he has certainly had it in more than ample measure.

83. The PRESIDENT (*translated from French*): All the members of the Council have explained their vote. Before adjourning the meeting, I call upon the representative of Yugoslavia, who wishes to make a very brief statement.

84. Mr. BRILEJ (Yugoslavia): At the last meeting of the Security Council I explained that I would have to refrain from participating in the vote on the draft resolution contained in document S/3730/Rev.1 for the reason which I stated at that time. I now request that my vote be recorded as an abstention.

85. The PRESIDENT (*translated from French*): The Yugoslav representative's statement will be included in the record of the meeting at which the draft resolution was put to the vote.

The meeting rose at 10.25 p.m.

sécurité et de la paix internationales. Il vient, en prenant la décision de ne pas inscrire la proposition soviétique à son ordre du jour, de prendre la seule décision qui s'imposait à lui ce soir.

81. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*]: Je voudrais seulement dire quelques mots de la plainte que le représentant de l'Union soviétique a formulée, à savoir que le Conseil de sécurité n'a même pas voulu discuter son projet de résolution. La séance s'est ouverte à 20 heures; il est maintenant 22 h. 20 et pendant 2 heures 20, nous n'avons fait que discuter ce projet, et ce même après avoir refusé d'adopter l'ordre du jour.

82. Je veux donc dire simplement que si c'est une discussion que désire le représentant de l'Union soviétique — et je ne puis imaginer qu'une personne qui connaît si bien l'Organisation des Nations Unies ait pu sincèrement s'attendre à autre chose — il a eu très largement ce qu'il voulait.

83. Le PRESIDENT: Tous les membres du Conseil ont expliqué leur vote. Avant de lever la séance, je donnerai la parole au représentant de la Yougoslavie qui désire faire une très courte déclaration.

84. M. BRILEJ (Yougoslavie) [*traduit de l'anglais*]: A la dernière séance du Conseil de sécurité, j'ai exposé la raison pour laquelle je me verrais dans l'obligation de m'abstenir de participer au vote sur le projet de résolution qui figure dans le document S/3730/Rev.1. Je demande maintenant que mon vote soit considéré comme une abstention.

85. Le PRESIDENT: La déclaration du représentant de la Yougoslavie figurera au procès-verbal de la séance au cours de laquelle ce projet de résolution a été mis aux voix.

La séance est levée à 22 h. 25.